

Demande de renseignement concernant un litige

Par kemsmoh_old, le 20/09/2007 à 22:00

Bonjour

J'ai quitté la France en 2005 pour aller m installer au Canada, en laissant mon chequier a la maison.

J'ai apris recement que on avait utilisé mon chequier pour faire des achats et que un de mes cheque avait ete scanné. environs 2000 euro d achats.

j'aimerai rentrer en France pour regler ce problem mais je desir savoir si je risque d etre interpelé a la frontiere ou pas

Je vous en remercie par avance.

Par Jurigaby, le 20/09/2007 à 23:33

Non, vous ne risquez rien. Vous pouvez revenir tranquille!

Par kemsmoh_old, le 21/09/2007 à 22:10

Merci mille fois